

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

RÈGLEMENT 678-2023

Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, désignées rues privées

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 4 346,48 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2023 au 15 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 16 octobre 2023.

POUR CES MOTIFS,

2023-510

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 678-2023 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, désignées rues privées » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant dans le déneigement et le sablage de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau désignées rues privées, au prix de 4 346,48 \$ (coût net) pour la période du 15 octobre 2023 au 15 avril 2024, le tout tel qu'il appert à la soumission de l'entreprise Déneigement Patrick Pesant en date du 27 juillet 2023, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l'extrait du rôle d'évaluation inclus à l'annexe A du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

RÈGLEMENT 678-2023 (suite)

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion :

Le 16 octobre 2023

Adoption du projet de règlement :

Le 16 octobre 2023

Adoption du règlement :

Le 20 novembre 2023

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse

IMPRIME LE: 15-08-2023

MUNICIPALITE DE CHERTSEY

NO IDENTIFICATION	NOM DU PROPRIETAIRE	***** BASE IMPOSITION *****			TAUX	MONTANT
		REELLE	AJUSTEE	EXCEPTION		
F 7610 77 4977.00 0000	PERREAULT SIMON	419.95			419.95	
F 7610 77 5648.00 0000	IBANEZ GOICOECHEA CIRO LUIS	419.95			419.95	
F 7610 78 4411.00 0000	BOUCHER ALAIN	419.95			419.95	
F 7610 87 4766.00 0000	OUELLET PIERRE	419.95			419.95	
F 7610 88 2462.00 0000	10259675 CANADA INC.	419.95			419.95	
F 7610 88 6519.00 0000	FRECHETTE CAROLANE	419.95			419.95	
F 7610 98 0194.00 0000	THIBODEAU LUCILLE	419.95			419.95	
F 7610 98 1302.00 0000	FYFE JACQUES	419.95			419.95	
F 7610 98 7163.00 0000	MONETTE SERGE	419.95			419.95	
9 ENREGISTREMENT(S)		3,779.55		3,779.5500	3 779.55	

Matricule	Adresse	Propriétaire	AVENUE DU PLATEAU		Adresse postale	Ville	Code postal	A vérifier
			Lot(s) rénové(s)	Ancien(s) lot(s)				
7610-98-1302-0-000-0000	PLATEAU (AVENUE DU) #1200	FYFE JACQUES	5109507	30-B-9-0C-05	1200 AVENUE DU PLATEAU	CHERTSEY, QUEBEC	J0K 3K0	TAXÉ 2023
7610-98-4719-0-000-0000	PLATEAU (AVENUE DU)	GARON LOUIS HECTOR	5111072		ADRESSE INCONNUE	CHERTSEY, QUEBEC	J0K 3K0	Vérfifié
7611-93-9477-0-000-0000	PLATEAU (AVENUE DU)	GIROUX CAROLYN	6457416	31-22-0C-05	3821 avenue OUAREAU	CHERTSEY, QUEBEC	J0K 3K0	Vérfifié
7711-03-5075-0-000-0000	PLATEAU (AVENUE DU)	GIROUX CAROLYN	6457414		3821 AVENUE OUAREAU	CHERTSEY, QUEBEC	J0K 3K0	Vérfifié
7711-11-2881-0-000-0000	PLATEAU (AVENUE DU)	STANESCU FRANCOIS	6457415		2209 rue MARC	LAVAL, QUEBEC	H7K 1N6	Vérfifié
7711-11-7490-0-000-0000	PLATEAU (AVENUE DU)	STANESCU FRANCOIS	6457413		2209 rue MARC	LAVAL, QUEBEC	H7K 1N6	Vérfifié

AVENUE HUARDS								
Matricule	Adresse	Propriétaire	Lot(s) rénové(s)	Ancien(s) lot(s)	Adresse postale	Ville	Code postal	A vérifier
7610-77-4977-0-000-0000	HUARDS (AVENUE DES) #1331	PERREAULT SIMON	5109494	29-B-8-0C-05	171 RUE HENRI	CHERTSEY, QUEBEC	JOK 3K0	TAXÉ 2023
7610-77-5648-0-000-0000	HUARDS (AVENUE DES) #1321	IBANEZ GOICOECHEA CIRO LUIS	5109496	29-B-7-0C-05	1321 avenue des HUARDS	CHERTSEY, QUEBEC	JOK 3K0	TAXÉ 2023
7610-78-4411-0-000-0000	HUARDS (AVENUE DES) #1351	BOUCHER ALAIN	5109497	29-B-9-0C-05, 30-B-15-0C-	1351 AVENUE DES HUARDS	CHERTSEY, QUEBEC	JOK 3K0	TAXÉ 2023
7610-87-4766-0-000-0000	HUARDS (AVENUE DES) #1310	OUELLET PIERRE	5109504	64-0C-05	1310 AVENUE DES HUARDS	CHERTSEY, QUEBEC	JOK 3K0	TAXÉ 2023
7610-88-2462-0-000-0000	HUARDS (AVENUE DES) #1371	10259675 CANADA INC.	5109501	P 29-B-0C-05, P 30-B-0C-0-	104-3700 RUE GRIFFITH	MONTREAL, QUEBEC	H4T 2B3	TAXÉ 2023
7610-88-6519-0-000-0000	HUARDS (AVENUE DES) #1430	FRECHETTE CAROLANE	5109508	P 30B-0C-05	5-2355 rue JOLIETTE	MONTREAL, QUEBEC	H1W 3G7	TAXÉ 2023
7610-98-7163-0-000-0000	GARON (RUE) #1210	MONETTE SERGE	5109478	P 30-B-1-0C-05, 30-B-10-0	1080 AVENUE DU CASTOR	CHERTSEY (QUEBEC)	JOK 3K0	TAXÉ 2023
7610-98-0194-0-000-0000	HUARDS (AVENUE DES) #1480	THIBODEAU LUCILLE	5109473, 5109474	P 30-B-0C-05	1480 AVENUE DES HUARDS	CHERTSEY, QUEBEC	JOK 3K0	TAXÉ 2023
7610-77-7706-0-000-0000	HUARDS (AVENUE DES) #1301	COUSINEAU CLAIRE	5109495	29-B-6-0C-05	1301 AVENUE DES HUARDS	CHERTSEY (QUEBEC)	JOK 3K0	Vérifié
7610-77-9974-0-000-0000	HUARDS (AVENUE DES)	GARON LOUIS HECTOR	5111070		ADRESSE INCONNUE	CHERTSEY, QUEBEC	JOK 3K0	RUE vérifié
7610-88-3405-0-000-0000	HUARDS (AVENUE DES)	PERREAULT SIMON	5109503	P 29-B-0C-05, P 30-B-0C-0	171 RUE HENRI	CHERTSEY, QUEBEC	JOK 3K0	Vérifié



Chertsey

Des montagnes de possibilités

No de contrat : G23-035

DEMANDE DE PRIX

DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DU SECTEUR 01

DESIGNATION LÉGALE DU FOURNISSEUR DE SERVICES	
Raison sociale	Déneigement Patrick Pesant
Adresse du siège social	2120 AV. du Castor Chertsey, Qc, J0K-3K0
Téléphone	Bureau : 514-809-1842 Cellulaire :
Télécopieur	
Adresse pour fins de correspondance	2120 AV. du Castor Chertsey, Qc, J0K-3K0
Personne autorisée et responsable du contrat	Patrick Pesant
Fonction	Propriétaire
Courriel	Deneigementppesant@hotmail.com
Numéro d'inscription des taxes	TPS: 838863801RT001
	TVQ: 1074318637TQ001
Numéro d'entreprise du Québec	2265322331
Date	27 Juillet 2023

Veuillez compléter et retourner cette section du formulaire si vous ne désirez pas participer à la demande de prix

- Le délai d'exécution est insuffisant pour réaliser les exigences de la demande;
- La demande est hors de notre champ d'expertise;
- Notre carnet de commandes est complet pour le moment;
- Autre : (veuillez indiquer la raison)


Pour toute information, le signataire peut communiquer avec Olivier Sicard au 450-882-2920 poste 2240.

TABLEAU DE PRIX

Qté	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	TOTAL
305 mètres	Avenue Huards et Plateau	4140 ⁰⁰ \$	4140 ⁰⁰ \$
150 mètres	Rue de la Succession	1322 ⁵⁰ \$	1322 ⁵⁰ \$
		\$	\$
		\$	\$
		\$	\$
		\$	\$
SOUS-TOTAL			5462 ⁵⁰ \$
T.P.S. (5 % sur le montant du sous-total)			273 ¹³ \$
T.V.Q. (9,975 % sur le montant du sous-total)			544 ⁸⁸ \$
GRAND TOTAL			6280 ⁵¹ \$

4346.48

Le signataire affirme être valablement autorisé à signer le présent document. Il affirme et accepte avoir lu et s'engage à respecter les engagements du fournisseur de services joints au présent document.

Signature	
Nom en lettres moulées	Patrick Pesant
Date	27 Juillet 2023

ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR DE SERVICES

Prix

Le fournisseur de services s'engage à honorer son prix pour toute la durée du contrat et ce, jusqu'à complète exécution. Toute facturation supplémentaire non identifiée à la page 3 du présent document doit être préalablement autorisée par un représentant de la Municipalité sous peine de refus de paiement par cette dernière.

Documentation:

Le fournisseur de services s'engage à remettre sur demande toute documentation nécessaire à la conclusion du contrat et aux vérifications d'usage tel que :

- Attestation de Revenu Québec
- Attestation de conformité de la CNESST
- Assurances
- Licences
- Toute documentation requise